

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES

LISTE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2022
A 18h00 – MAS-BLANC-DES-ALPILLES

L'an deux mille vingt-deux,
le quinze décembre,
à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente de la commune de Mas-Blanc-des-Alpilles, sous la présidence de M. Hervé CHERUBINI.

PRESENTS : MMES ET MM. ALI OGLOU Grégory ; ARNOUX Jacques ; CALLET Marie-Pierre ; CARRE Jean-Christophe ; CHERUBINI Hervé ; CHRETIEN Muriel ; COLOMBET Gabriel ; ESCOFFIER Lionel ; FAVERJON Yves ; GALLE Michel ; GARCIN-GOURILLON Christine ; GARNIER Gérard ; GESLIN Laurent ; MANGION Jean ; MARECHAL Edgard ; MARIN Bernard ; MISTRAL Magali ; OULET Vincent ; PELISSIER Aline ; ROGGIERO Alice ; SALVATORI Céline ; SANTIN Jean-Denis ; SCIFO-ANTON Sylvette ; UFFREN Marie-Christine ; WIBAUX Bernard

ARRIVES EN COURS DE SEANCE : MMES. PLAUD Isabelle ; PONIATOWSKI Anne.

EXCUSES : MMES ET MM. BISCIONE Marion ; BLANCARD Béatrice ; CASTELLS Céline ; JODAR Françoise ; MAURON Jean-Jacques ; MILAN Henri.

PROCURATIONS :

- De M. BLANC Patrice à MME. ROGGIERO Alice ;
- De MME. BODY-BOUQUET Florine à M. COLOMBET Gabriel ;
- De MME. DORISE Juliette à M. CHERUBINI Hervé ;
- De M. FRICKER Jean-Pierre à MME. CHRETIEN Muriel ;
- De MME. LICARI Pascale à M. SANTIN Jean-Denis ;
- De MME. MOUCADEL Stéphanie à M. ESCOFFIER Lionel ;
- De M. THOMAS Romain à MME. CALLET Marie-Pierre.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GESLIN Laurent

LISTE DES DELIBERATIONS

DATE	N° DELIBERATION	OBJET	VOTE
15/12/2022	N°206/2022	Adhésion de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles au Centre d'information pour la prévention des risques majeurs (Cyprès) en vue de l'élaboration du plan intercommunal de sauvegarde.	Pour : 33 Voix Unanimité des suffrages exprimés
15/12/2022	N°207/2022	Autorisations budgétaires spéciales-Années 2023-Budget principal CCVBA-Budget annexe régie eau-budget annexe régie assainissement-budget annexe régie tourisme-	Pour : 34 Voix Unanimité des suffrages exprimés

15/12/2022	N°208/2022	Transfert comptable de la taxe de séjour 2022	Pour : 34 Voix Unanimité des suffrages exprimés
15/12/2022	N°209/2022	Evolution des tarifs d'eau potable et d'assainissement collectif	Pour : 34 Voix Unanimité des suffrages exprimés
15/12/2022	N°210/2022	Tarifcation de l'assainissement non collectif	Pour : 34 Voix Unanimité des suffrages exprimés
15/12/2022	N°211/2022	Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) 2022	Pour : 34 Voix Unanimité des suffrages exprimés
15/12/2022	N°212/2022	Contrat d'assurance des risques statutaires	Pour : 34 Voix Unanimité des suffrages exprimés
15/12/2022	N°213/2022	Autorisation temporaire de faire appel à un prestataire privé pour l'instruction des autorisations relevant du droit des sols	Pour : 34 Voix Unanimité des suffrages exprimés
15/12/2022	N°214/2022	MAPA2022-11 : Requalification de la déchèterie de Maussane-les-Alpilles	Pour : 34 Voix Unanimité des suffrages exprimés
15/12/2022	N°215/2022	MAPA2022-13 : Travaux de réhabilitation et de redimensionnement de réseaux gravitaires et du poste de refoulement en amont de la future station d'épuration intercommunale Maussane-les-Alpilles, le Paradou, Les Baux-de-Provence	Pour : 34 Voix Unanimité des suffrages exprimés
15/12/2022	N°216/2022	Avenant n°2 à l'accord-cadre n°AO2020-01 « fourniture et distribution de bacs roulants à puce »	Pour : 34 Voix Unanimité des suffrages exprimés
15/12/2022	N°217/2022	Contrôle obligatoire du raccordement en assainissement collectif pour les ventes d'immeubles	Pour : 34 Voix Unanimité des suffrages exprimés
15/12/2022	N°218/2022	Modification du règlement du service de l'assainissement non collectif	Pour : 34 Voix Unanimité des suffrages exprimés
15/12/2022	N°219/2022	Protocole final de fin de contrat de délégation de service public (DSP) pour l'exploitation de l'assainissement et de l'eau potable des Communes des Baux de Provence, de Maussane les Alpilles et du Paradou	Pour : 34 Voix Unanimité des suffrages exprimés
15/12/2022	N°220/2022	Adhésion au Groupement d'Intérêt Public – Réseau des acheteurs hospitaliers (GIP RESAH) et souscription à la convention spécifique pour l'accès aux pièces de l'accord-cadre 2021-045 lot 5 « Internet des Objets (IoT) » Déploiement d'u réseau intelligent LoRaWAN sur la Communauté de communes – Sud Smart Territoire Réseaux intelligents d'eau potable et objets connectés pour les Communes – Transition numérique et écologique	Pour : 34 Voix Unanimité des suffrages exprimés

15/12/2022	N°221/2022	Révision de la demande de subvention dans le cadre de la programmation 2014-2023 (actuellement en cours) du dispositif de Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale (LEADER), financé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) et porté par le PETR du Pays d'Arles	Pour : 34 Voix Unanimité des suffrages exprimés
15/12/2022	N°222/2022	Avis sur une demande de dérogation d'ouverture dominicale d'un commerce de détail sur la Commune de Saint Etienne du Grès	Pour : 34 Voix Unanimité des suffrages exprimés
15/12/2022	N°223/2022	PROGRAMME EUROPEEN LIFE SMART WASTE 16 IPE FR005 : Demande de subvention auprès de la Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur – Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place de la redevance spéciale pour les déchets assimilés	Pour : 34 Voix Unanimité des suffrages exprimés
15/12/2022	N°224/2022	BUDGET PRINCIPAL COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES DECISION MODIFICATIVE N°2022-2	Pour : 34 Voix Unanimité des suffrages exprimés
15/12/2022	N°225/2022	Modalités de partage de la taxe d'aménagement (TA) entre les Communes et la Communauté de communes	Pour : 34 Voix Unanimité des suffrages exprimés

La séanceⁱ a été levée à 19h30.

Le Président



Hervé CHERUBINI

ⁱ Le procès-verbal de chaque séance est approuvé par l'assemblée délibérante au commencement de la séance suivante. Il est ensuite publié sous forme électronique sur le site internet de la CCVBA www.vallee-des-baux-alpilles.fr. De même, un exemplaire papier est mis à disposition du public au siège de la CCVBA. Ces formalités sont accomplies dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle le procès-verbal a été arrêté.